

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017-59</b>
<b>Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017



**Objet :** Pérennisation en contrat à durée indéterminée pour l'agent occupant le poste de gestionnaire comptable

**Secrétaire de séance :** Danielle GUIGNARD

**Président :** Christian GROSSAN

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

**Communauté de communes du Gullestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1voix) ;

**Communes :**

**Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

**Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

**Celliac :** Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

**Eyglies :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

**Guillestre :** Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

**Molines-en-Queyras :** Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

**Assistaient également au Comité syndical :**

**Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes :** Robert GENTILI

**Commune de Vars :** Raphaëlle MARTOIA

**Les Amis du Parc :** Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

**Exposé des motifs**

S'agissant du poste de gestionnaire comptable, le contrat à durée déterminée sur emploi permanent arrive à échéance au 31 décembre 2017. Aussi, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur la transformation de ce contrat en contrat à durée indéterminée.

**Vu :**

- La loi Dutreil du 26 juillet 2005 qui a introduit le contrat à durée indéterminée dans la fonction publique ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Les Statuts du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;

**Considérant :**

- Que le poste de gestionnaire comptable est occupé par un agent en contrat à durée déterminée ;
- Que le contrat à durée déterminée arrive à échéance le 31 décembre 2017 ;
- Que le poste de gestionnaire comptable est essentiel pour le bon fonctionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras ;
- Qu'il s'agit d'un emploi permanent.

**Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 24  
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés**

Contre : 0                      Pour: 17

Abstentions : 2 (Mathieu ANTOINE et Jean-Paul HOFFMANN)

- D'approuver la transformation du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour l'agent occupant le poste de gestionnaire comptable ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme.

**Le Président  
 Christian GROSSAN**



*Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Grossan'.*